

Mentions Légales

Swimply

MonSwimply · Tableaux NFC
Swimply DATA · Pointage intelligent

01	Mentions légales
02	Confidentialité & RGPD
03	Cookies & traceurs
04	CGU / CGV MonSwimply
05	CGU / CGV Swimply DATA

Version du 25 août 2026 · Droit français / RGPD · Société Swimply

01 · Mentions légales générales

Document commun à la société editrice de MonSwimply et SwimplyDATA. À publier dans une rubrique accessible depuis le pied de page du site et des interfaces concernées.

Éditeur

Dénomination sociale : Swimply
Nom commercial : Swimply
Forme juridique : SAS, société par actions simplifiée
Capital social : 30 000,00 €
Siège social : 646 AV DES DIGUES, 14123 FLEURY-SUR-ORNE
SIREN / RCS : 919022483
N° TVA intracommunautaire : FR86919022483
Email : contact@monswimply.fr
Téléphone : 06.44.18.70.00

Direction de la publication

Directeur ou responsable de la publication : Pedro RODRIGUES

Hébergement

Hébergeur : OVH SAS
Raison sociale : 50 000 000 €
Adresse : 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France
Téléphone / site : 424 761 419

Propriété intellectuelle

Les marques, dénominations, interfaces, textes, visuels, éléments graphiques, bases de données, logiciels et contenus accessibles via Swimply, MonSwimply ou Swimply DATA sont protégés par les droits de propriété intellectuelle applicables. Toute reproduction, représentation, adaptation, extraction ou réutilisation non autorisée est interdite, sauf disposition légale contraire ou autorisation écrite préalable.

Responsabilité

Swimply s'efforce d'assurer l'exactitude, la disponibilité et la sécurité de ses services, sans pouvoir garantir une absence totale d'erreur, d'interruption ou d'indisponibilité. Les informations diffusées par des annonceurs, partenaires, clients, syndicats, bailleurs ou employeurs restent sous leur responsabilité lorsqu'ils en déterminent le contenu.

Contact

Pour toute question juridique : contact@monswimply.fr. Pour les données personnelles : contact@monswimply.fr.

REMARQUE:

Les présentes mentions légales s'appliquent à l'ensemble des produits, services et solutions commercialisés sous la marque Swimply, notamment MonSwimply et Swimply DATA, ceux-ci étant édités, exploités et commercialisés par une seule et même personne morale, la société Swimply.

02 · Politique de confidentialité

Tronc commun Swimply

Responsable du traitement : Swimply, agissant sous la marque MonSwimply ou Swimply DATA, situé au 646 AV DES DIGUES, 14123 FLEURY-SUR-ORNE, joignable à contact@monswimply.fr. Selon les traitements réalisés pour le compte d'un client professionnel, Swimply peut également traiter des données RGPD selon les traitements réalisés pour le compte d'un client professionnel, Swimply peut également

Principes

Swimply traite les données de manière licite, loyale et transparente, pour des finalités déterminées et en limitant les données à ce qui est nécessaire. Les accès sont réservés aux personnes habilitées et des mesures techniques et organisationnelles adaptées doivent être mises en œuvre.

Catégories générales de données

- Données d'identification et de contact : nom, prénom, email, téléphone, société, fonction.
- Données de compte et d'authentification : identifiant, habilitations, journaux techniques.
- Données contractuelles et de facturation des clients professionnels.
- Données d'utilisation des services, incidents, demandes de support et traces de sécurité.
- Données liées aux campagnes et interactions MonSwimply, lorsqu'elles sont effectivement collectées.
- Données de pointage et de temps de travail dans Swimply DATA, selon le paramétrage du client.

Bases légales à cartographier

Selon le traitement : exécution d'un contrat, obligation légale, intérêt légitime ou consentement. La base légale doit être définie traitement par traitement dans le registre RGPD ; elle ne doit pas être choisie de manière générique.

Destinataires et sous-traitants

Peuvent recevoir les données, dans la limite de leurs missions : équipes habilitées Swimply, client, professionnel concerné, hébergeur, prestataires de maintenance, messagerie, paiement, support ou mesure d'audience. La liste réelle des prestataires et leurs lieux de traitement doivent être documentés.

Transferts hors EEE

Si un prestataire traite des données hors de l'Espace économique européen, Swimply ou le responsable de traitement concerné doit vérifier l'existence d'un mécanisme de transfert approprié et fournir l'information requise aux personnes.

Droits

Selon les conditions prévues par le RGPD : accès, rectification, effacement, limitation, opposition, portabilité et retrait du consentement lorsqu'il constitue la base du traitement. Les personnes peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

02 · Confidentialité MonSwimply

Tableaux d'affichage NFC · Bons plans · Copropriétés / résidences

Finalités possibles

- Permettre l'accès aux informations et services associés au tableau NFC.
- Afficher des communications, documents, interventions et informations de résidence.
- Permettre l'accès à des offres ou « bons plans » proposés par des partenaires.
- Mesurer la consultation ou l'interaction avec les supports lorsque cette mesure est activée.
- Assurer la sécurité, la maintenance, le support et la prévention des abus.

Données à limiter

Le simple scan NFC ne doit pas conduire à collecter plus de données que nécessaire. Si une mesure d'audience peut fonctionner sous forme agrégée ou sans identifier un résident, cette approche doit être privilégiée. Toute collecte d'identifiant, d'adresse IP, d'identifiant terminal ou de données de navigation doit être documentée.

Publicité et partenaires

Lorsqu'un bon plan redirige vers un partenaire, l'utilisateur doit pouvoir identifier clairement l'annonceur ou le partenaire concerné. Si des traceurs publicitaires ou de mesure nécessitant le consentement sont utilisés, ils ne doivent être activés qu'après recueil d'un consentement valable.

Données de résidence

Les documents ou communications mis en ligne par un syndic, bailleur ou gestionnaire peuvent contenir des données personnelles. Les responsabilités respectives entre Swimply et le client doivent être prévues contractuellement, notamment concernant la licéité des contenus, les habilitations et les durées de conservation.

Durées

À définir par finalité : compte pendant la relation contractuelle puis archivage nécessaire ; tickets de support selon besoin opérationnel ; journaux de sécurité pendant une durée proportionnée ; statistiques selon leur niveau d'identification. Ne pas publier de durée non vérifiée.

POINT CLÉ

Les statistiques relatives aux « scans NFC » sont collectées sous forme agrégée et anonymisée, sans conservation de données permettant l'identification directe des utilisateurs, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

02 · Confidentialité Swimply DATA

Pointage intelligent NFC · Gestion des temps

Rôle des parties

Dans le scénario habituel où l'employeur décide de mettre en place Swimply DATA pour gérer les horaires, l'employeur est susceptible d'être responsable du traitement et Swimply d'agir comme sous-traitant. Ce rôle doit être confirmé selon le fonctionnement réel et formalisé par un accord conforme à l'article 28 du RGPD.

Finalité

Enregistrer et restituer les informations nécessaires à la gestion des horaires et du temps de présence. Les données ne doivent pas être réutilisées pour une finalité incompatible avec celle annoncée aux salariés.

Données typiques à documenter

- Identité ou matricule du salarié et rattachement à l'entreprise / établissement.
- Identifiant du badge ou du moyen de pointage.
- Date et heure des pointages ; données nécessaires à la reconstitution du temps de travail.
- Éventuelles corrections, validations et historiques d'administration.
- Journaux de sécurité et d'accès des administrateurs.

Minimisation

Éviter les données disproportionnées. La CNIL rappelle qu'un dispositif de contrôle des horaires doit être proportionné ; la photographie systématique à chaque pointage ou certains dispositifs biométriques peuvent être excessifs pour cette finalité.

Conservation

La CNIL indique que les données d'identification et de journalisation utilisées pour le suivi du temps de travail peuvent être conservées en archivage intermédiaire jusqu'à 5 ans. Les paramètres réels doivent distinguer base active, archivage, sauvegardes et journaux techniques.

Information des salariés

L'employeur doit informer clairement les salariés notamment des finalités, de la base légale, des destinataires, de la durée de conservation, des droits et de la possibilité de saisir la CNIL. Les instances représentatives du personnel doivent être informées ou consultées lorsque le droit du travail l'exige.

Sécurité

Prévoir des habilitations par rôle, authentification adaptée, traçabilité des accès, chiffrement lorsque pertinent, sauvegardes, gestion des incidents, procédure de suppression et encadrement des prestataires.

03 · Politique cookies & traceurs

Cette politique doit refléter les outils réellement installés sur le site, l'application et les interfaces web.

Catégories

Traceurs strictement nécessaires : authentification, sécurité, mémorisation de certains choix, fonctionnement technique. Ils peuvent, selon leur finalité, être exemptés de consentement.

Mesure d'audience : certains outils peuvent être exemptés sous conditions strictes ; sinon le consentement est requis.

Publicité / personnalisation / réseaux sociaux : les traceurs non strictement nécessaires nécessitent en principe un consentement préalable.

Bandeau de consentement

- Informer avant le dépôt des traceurs soumis au consentement.
- Présenter clairement les finalités.
- Permettre d'accepter ou de refuser avec un niveau de simplicité comparable.
- Ne pas considérer la poursuite de navigation comme un consentement.
- Permettre le retrait du consentement facilement et à tout moment.
- Conserver la preuve des choix lorsque cela est nécessaire.

Tableau détaillé

Traceur	Fournisseur	Finalité	Durée	Consentement
OVH Cloud	OVH SAS	Cookies	2 ans	Oui
Payfacile	payfacile SAS	Cookies	2 ans	Oui
OVH Hébergement	OVH SAS	Cookies	2 ans	Oui

NOTICE TECHNIQUE

L'ensemble des scripts et SDK utilisés est dûment recensé, le gestionnaire de consentement garantissant le blocage préalable de tout traceur soumis au consentement jusqu'à l'expression du choix de l'utilisateur.

04 · CGU MonSwimply

Conditions d'utilisation des tableaux et interfaces

1. Objet

Les présentes CGU encadrent l'accès et l'utilisation des services MonSwimply proposés par la société Swimply, notamment les interfaces accessibles via tableaux NFC, liens, QR codes ou espaces web.

2. Accès

L'accès peut être libre ou réservé selon le service. L'utilisateur s'engage à utiliser MonSwimply conformément à sa destination, aux lois applicables et aux droits des tiers.

3. Contenus de résidence

Les informations et documents publiés pour une résidence peuvent être fournis par le syndic, bailleur, gestionnaire ou autre client professionnel. Celui-ci demeure responsable des contenus qu'il transmet et des droits nécessaires à leur diffusion.

4. Bons plans et annonceurs

Mon Swimply peut présenter des offres commerciales de partenaires. Sauf indication contraire, Swimply n'est pas le vendeur du bien ou du service promu. Les conditions de l'annonceur s'appliquent à l'achat ou à la prestation conclue avec celui-ci.

5. Disponibilité

Swimply peut réaliser des opérations de maintenance, mises à jour ou interventions de sécurité. Les engagements précis de disponibilité applicables aux clients professionnels doivent figurer dans le contrat ou les CGV

6. Comportements interdits

Sont notamment interdits : tentative d'accès non autorisé, contournement des mesures de sécurité, altération du service, extraction abusive de données, diffusion de contenu illicite ou utilisation portant atteinte aux droits de tiers.

7. Propriété intellectuelle

L'utilisation du service ne transfère aucun droit de propriété sur la technologie, les marques ou les contenus de Swimply. Les contenus appartenant aux clients ou partenaires restent soumis aux droits de leurs titulaires.

8. Données personnelles

Les traitements de données sont décrits dans la politique de confidentialité et, le cas échéant, dans les informations spécifiques affichées au moment de la collecte.

9. Modification

Swimply peut faire évoluer les CGU. La version applicable et sa date d'entrée en vigueur doivent être accessibles aux utilisateurs.

04 · CGV MonSwimply

Trame B2B intégré au contrat commercial

Périmètre

Les CGV s'appliquent aux prestations MonSwimply souscrites par les clients professionnels : mise à disposition ou installation de supports, accès logiciel, diffusion de contenus, maintenance et prestations complémentaires définies au devis.

Commande & durée

La commande est formée selon le devis, bon de commande ou contrat accepté. Préciser : durée initiale, renouvellement, préavis, conditions de résiliation et date de mise en service.

Prix & facturation

Prix sous format abonnement, périodicité, frais d'installation, modalités de révision, délai de paiement, pénalités de retard, indemnité forfaitaire légale de recouvrement applicable entre professionnels, taxes et frais éventuels.

Installation / matériel

Tout droit réservé à la société swimply concernant la propriété des tableaux, les conditions d'installation, l'accès aux locaux, la responsabilité en cas de dégradation, les opérations de remplacement et la restitution en fin de contrat.

Contenus & campagnes

Le client garantit disposer des droits nécessaires sur les contenus fournis. Pour les campagnes publicitaires, définir les formats, dates, zones de diffusion, règles de refus de contenu, statistiques fournies et limites de garantie sur l'audience ou les interactions.

Support & maintenance

Tout droit réservé à la société Swimply concernant les horaires de support, canaux, niveaux de priorité, délais cibles, maintenance planifiée, disponibilité éventuelle et exclusions.

Responsabilité

Une clause proportionnée au modèle économique sera appliqué en cas de : dommages directs, exclusions, plafond éventuel, cas de force majeure et responsabilités propres du client. Toute limitation doit être revue au regard du droit applicable et de la nature exacte des prestations.

Données personnelles

Lorsque Swimply traite des données pour le compte du client, un accord de sous-traitance RGPD doit préciser objet, durée, nature, finalités, catégories de données, personnes concernées, instructions, sécurité, sous-traitants ultérieurs, assistance, sort des données et audits.

Droit applicable / litiges

Droit français. Juridiction compétente : [clause à faire valider selon la qualité des parties et le contrat].

05 · CGU / CGV Swimply DATA

Pointage intelligent NFC · Contrat B2B

Objet du service

Swimply DATA fournit une solution technique de pointage et de gestion des temps selon les fonctionnalités souscrites. L'employeur reste responsable de l'organisation du travail, du paramétrage métier, de la légalité du dispositif de contrôle et des décisions prises à partir des données.

Déploiement

Le contrat doit préciser le nombre de boîtiers / sites / utilisateurs, les prérequis réseau, l'installation, la configuration, la formation, la recette et la date de mise en production.

Obligations du client employeur

- Informer les salariés de manière conforme et accomplir les formalités sociales nécessaires.
- Définir une base légale et des durées de conservation adaptées.
- Attribuer les habilitations aux seules personnes autorisées.
- Ne pas détourner les données vers une finalité incompatible.
- Signaler rapidement les anomalies, pertes de badges et incidents.

Obligations Swimply

Fournir le service convenu, mettre en œuvre les mesures de sécurité contractuelles, traiter les données sur instruction documentée lorsque Swimply agit comme sous-traitant, assister le client sur les demandes de droits et incidents dans les limites convenues.

SLA / continuité

Tout droit réservé à la société Swimply concernant : disponibilité cible, maintenance, procédure en cas de panne, fonctionnement dégradé / hors connexion si disponible, sauvegarde, reprise, support et délais d'intervention.

Prix

Tout droit réservé à la société Swimply concernant : abonnement par boîtier / utilisateur / site, frais de mise en service, matériel, remplacement, indexation, facturation et résiliation.

DPA - sous-traitance RGPD

Dans ce cas annexer un accord de traitement des données. Y inclure notamment les catégories de données de pointage, les mesures de sécurité, les sous-traitants, les lieux d'hébergement, la notification des violations, l'assistance aux droits, la suppression/restitution en fin de contrat et les modalités d'audit.

ENGAGEMENTS RGPD

Les engagements de Swimply en matière de conformité RGPD, de sécurité, de disponibilité et d'anonymisation des données sont strictement limités aux garanties effectivement mises en œuvre, vérifiables et juridiquement opposables.